



HUITIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE C 55/23

ROME, NOVEMBRE 1955

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

Point 6 de l'ordre
du jour provisoire

27 août 1955

RAPPORT

de la

VINGT-SIXIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES

PRODUITS

20 - 27 octobre 1955

	<u>Page</u>
<u>PREMIÈRE PARTIE: ACTIVITES DE LA COMMISSION DES PRODUITS DEPUIS LA SEPTIÈME SESSION DE LA CONFERENCE DE LA FAO</u>	1
<u>DEUXIÈME PARTIE: QUESTIONS EVOQUEES LORS DE LA VINGT-SIXIÈME SESSION</u>	4
<p>(Pour faciliter la tâche des délégués, les principaux points évoqués à la présente session ont été regroupés sous les rubriques déjà utilisées dans le rapport de la vingt-cinquième session, C 55/22. Les points n'ayant pas fait l'objet de nouveaux commentaires à la présente session sont marqués d'un astérisque. Les nouveaux points sont marqués de deux astérisques).</p>	
I. <u>La situation mondiale des produits agricoles</u>	4
II. <u>Ecoulement des excédents agricoles</u>	5
*II.1 Principes recommandés par la FAO pour l'écoulement des excédents	5
II.2 Utilisation des excédents pour la constitution de réserves nationales	5
II.3 Utilisation des excédents pour faciliter le développement économique - Enquête-pilote en Inde	5
II.4 Sous Comité consultatif sur l'écoulement des excédents	6
II.5 Propositions du Gouvernement de l'Argentine	7
III. <u>Consultations et action de la FAO concernant différents produits et groupes de produits</u>	7
*III.1 Incidences internationales des politiques nationales en matière de céréales	7
*III.2 Négociations internationales sur le blé	7
III.3 Consultations sur les problèmes économiques du riz	7
III.4 Lait et produits laitiers	8
III.5 Huile d'olive	8
*III.6 Vin	9
III.7 Fibres dures	9
**III.8 Coprah	9
**III.9 Café	9

	<u>Page</u>
IV. <u>Etude d'ensemble des dispositifs et consultations inter-gouvernementaux concernant les produits</u>	9
V. <u>Rapport sur les activités de la FAO depuis la septième session de la Conférence</u> (voir la première partie du présent rapport)	10
VI. <u>Ordre du jour et date de la vingt-septième session</u>	10
VII. <u>Clôture de la vingt-sixième session</u>	11
ANNEXE: Liste des délégués et observateurs ayant pris part à la vingt-sixième session.	12

RAPPORT DE LA VINGT-SIXIEME SESSION

DE LA COMMISSION DES PRODUITS

1. La vingt-sixième session de la Commission des produits s'est ouverte le 20 octobre 1955, au Siège de la FAO; M. A.L. Senger (Australie) remplissait les fonctions de Président et M. J. Alba (Espagne) celles de vice-président.

2. Dans la première partie du présent rapport, la Commission expose brièvement les activités qu'elle a entreprises au cours des deux dernières années, conformément aux instructions données par la Conférence à sa septième session.^{1/} Les conclusions de la Commission sur l'évolution récente de la situation et sur d'autres questions évoquées à la présente session sont résumées dans la deuxième partie du rapport.^{2/}

PREMIERE PARTIE: ACTIVITES DE LA COMMISSION DES PRODUITS DEPUIS LA SEPTIEME SESSION DE LA CONFERENCE DE LA FAO

3. Lorsqu'elle a examiné en 1953 la situation mondiale des produits agricoles et les problèmes qu'elle posait, la Conférence de la FAO s'était inquiétée de l'accroissement des stocks de produits agricoles dans certaines régions, alors que dans de nombreuses parties du monde la faiblesse de la productivité, l'insuffisance du pouvoir d'achat et la sous-consommation continuaient à poser des problèmes. Les recommandations formulées par la Conférence portaient surtout sur des mesures visant:

- 1) à écouler les excédents agricoles existants
- 2) à empêcher la formation d'excédents, ce qui implique l'expansion sélective de la production, l'amélioration de la distribution, l'accroissement de la consommation, l'élévation des niveaux de nutrition, la coordination des programmes de développement agricole et l'atténuation des obstacles au commerce.

4. Quant aux problèmes d'écoulement des excédents existants, la Commission a maintenant terminé la première partie de sa tâche qui était de répondre aux demandes formulées il y a deux ans par la Conférence à trois titres principaux:

- i) établissement de principes à observer en matière d'écoulement des excédents agricoles;
- ii) mise au point de méthodes convenables d'écoulement; et
- iii) renforcement des dispositifs intergouvernementaux en vue de consultations sur ces questions.

1/ On trouvera à l'Annexe D du rapport de la session de juin de la Commission des produits (C 55/22) un exposé plus détaillé de l'activité de la Commission en 1954 et 1955, préparé par le Directeur général sur la demande de la Commission.

2/ Le rapport de la session de juin de la Commission des produits, après avoir été étudié et adopté par le Conseil, a déjà été transmis aux Etats Membres de la FAO (Document C 55/22) et sera étudié par la Conférence à sa huitième session. Voir aussi le rapport de la vingt et unième session du Conseil de la FAO, section II : Rapport de la Commission des produits.

5. Si les travaux entrepris à ces trois titres n'ont abouti qu'à des résultats modestes eu égard à l'importance des problèmes, la Commission n'en estime pas moins que le principal intérêt de ce qui a été accompli jusqu'à présent réside dans le fait que la coopération multilatérale en ces matières évolue peu à peu conformément aux principes admis et dans le sens des objectifs généraux de la FAO.

6. Pour répondre à la première des trois demandes énoncées au paragraphe 4, la Commission a établi une série de principes et de directives relatifs à l'écoulement des excédents agricoles, que 36 Etats Membres de la FAO ont expressément acceptés pour code international en cette matière. L'application d'un tel code dans tel ou tel domaine de l'action internationale ne peut être que progressive et elle suppose des efforts constants. Lorsqu'il a étudié les progrès accomplis en ce qui concerne la formulation et l'acceptation de ces principes, le Conseil a estimé que la Conférence ne jugerait peut-être pas opportun de chercher alors à en amender le texte et que la meilleure manière de déterminer la valeur de ce code, pendant un certain temps encore, consisterait à mettre en pratique, en les interprétant avec souplesse, les principes et directives actuels. Le Conseil a également fait sien l'avis exprimé par la Commission et selon lequel le caractère très général des principes et le risque d'interprétations divergentes font ressortir encore l'importance de consultations intergouvernementales sur les mesures d'écoulement des excédents.

7. La mise au point de méthodes pratiques d'écoulement des excédents constitue elle aussi un domaine dans lequel des progrès ont été réalisés. Le rapport d'un Groupe de travail de la Commission, qui avait été constitué en 1954, sur la demande de la Conférence, afin de rechercher les méthodes pertinentes en fut le prologue. Le Groupe de travail avait étudié les possibilités d'écouler les excédents à des conditions de faveur afin de favoriser le développement économique, ou pour exécuter des programmes sociaux ou prendre des mesures de secours. La Commission et le Conseil se sont ralliés au point de vue du Groupe de travail. Mais s'il est facile à une commission d'arriver à un accord de principe sur des méthodes il l'est moins de les mettre en pratique. Aussi a-t-il été suggéré qu'il serait peut-être bon de compléter, par l'envoi de missions, les conversations engagées entre gouvernements. La première enquête-pilote de ce genre a été la mission laitière en Egypte, organisée il y a un an par la FAO. Cette mission a étudié les moyens d'utiliser les excédents de produits laitiers pour réaliser dans ce pays, parallèlement au développement à long terme de l'agriculture, un programme social spécial. Par la suite, une autre enquête-pilote a été organisée en Inde pour étudier les moyens d'utiliser les excédents de tous types afin de favoriser le développement économique, comme exemple de méthodes susceptibles d'une large application dans de nombreux pays.^{1/}

^{1/} Etudes sur les politiques en matière de produits, cahier No 6: Utilisation des excédents de produits agricoles pour financer le développement économique des pays insuffisamment développés - Etude-pilote effectuée dans l'Inde.

8. En troisième lieu, la Conférence avait demandé à la Commission d'examiner comment il serait possible de renforcer les dispositifs intergouvernementaux de consultations sur l'écoulement des excédents. Aussi a-t-on créé le Sous-Comité consultatif de Washington sur l'écoulement des excédents, qui fonctionne depuis seize mois. Certains résultats assez importants ont été obtenus. Le Sous-Comité a, par ses travaux mêmes, suscité autour de lui un climat de confiance. Détenteurs d'excédents, usagers éventuels et détenteurs de produits analogues destinés à être vendus aux conditions du commerce se sont rencontrés dans un esprit constructif afin de mettre au point des méthodes pratiques et de faire observer les principes admis en leur conférant toute la force d'un véritable code. La Commission tient en particulier à appeler l'attention de la Conférence sur l'exemple de coopération internationale qui s'est manifesté au Sous-Comité de Washington à propos de l'utilisation dans les pays peu développés des stocks de lait écrémé en poudre. La Conférence sera d'ailleurs appelée à s'occuper de cette question lorsqu'elle étudiera plus à fond le programme général de la FAO pour l'utilisation du lait.

9. L'importance des problèmes d'excédents est évidente en soi et aussi en tant qu'elle contribue au déséquilibre économique général. L'instabilité des marchés mondiaux a diminué par rapport à ce qu'elle était auparavant et les mesures prises par différents pays ont, à certains égards, assuré aux producteurs et aux consommateurs une protection accrue. Mais l'opération a été coûteuse - parfois même fort coûteuse - en raison de la rigidité du marché et des obstacles au commerce.

10. C'est pourquoi la FAO s'attache tout particulièrement aussi - et en cela encore elle se conforme aux instructions données par la Conférence à sa dernière session - aux problèmes de la coordination sur le plan international des politiques des divers pays, problèmes dont l'étude des méthodes et des principes pour l'écoulement des excédents ne constitue qu'un aspect particulier. La Commission des produits a donné suite à la résolution par laquelle la Conférence demandait qu'une étude soit entreprise sur les incidences internationales des politiques nationales pour ce qui est des principaux produits agricoles. Elle a commencé par une étude de la question en ce qui concerne les céréales. Cette étude (Etudes sur les politiques en matière de produits, cahier No 8) sera elle aussi soumise à la Conférence en même temps que les premières observations de la Commission. Celle-ci a pris des dispositions pour qu'une étude analogue soit faite sur les produits de l'élevage.

11. La Commission s'est également occupée de divers produits; elle a notamment mis au point un système consultatif pour le riz, préparé un projet d'accord pour la stabilisation du marché de l'huile d'olive, entrepris une série d'enquêtes sur les méthodes permettant de stimuler la consommation du lait et des produits laitiers, et étudié les problèmes internationaux du vin.

12. Au cours de ces travaux, la Commission s'est constamment tenue en contact étroit avec d'autres organismes internationaux qui s'occupent de problèmes connexes.

DEUXIEME PARTIE: QUESTIONS EVOQUEES LORS DE LA VINGT-SIXIEME SESSION

13. Pour faciliter la tâche des délégués, les principaux points évoqués à la présente session ont été regroupés sous les rubriques déjà utilisées dans le rapport de la vingt-cinquième session, qu'il convient de consulter en même temps que le présent rapport.

I. LA SITUATION MONDIALE DES PRODUITS AGRICOLES

14. Pour examiner les principaux faits nouveaux intervenus depuis sa vingt-cinquième session dans la situation mondiale de l'agriculture, la Commission s'est fondée sur les renseignements figurant dans le document CCP 55/26 - C 55/4 Sup. 1 (Evolution récente de la situation de l'alimentation et de l'agriculture). Etant donné que ce document est également soumis à la Conférence à titre de supplément au rapport du Directeur général sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture, il suffira ici d'attirer l'attention sur les aspects de la situation actuelle qui, de l'avis de la Commission, posent aux gouvernements des problèmes particulièrement importants.

15. Si la situation des produits reste inchangée dans ses grandes lignes, les événements des derniers mois ont néanmoins aggravé certains des problèmes exposés dans le dernier rapport.

16. Le phénomène d'accumulation des stocks n'a rien perdu de sa gravité depuis un an. Dans le cas du blé, des céréales secondaires et du coton - produits pour lesquels les accumulations de stocks avaient été les plus lourdes - on note des accroissements depuis l'année dernière et, étant donné l'abondance des récoltes, on prévoit pour cette année de nouvelles augmentations. Des réductions de stocks sont intervenues en ce qui concerne les produits laitiers, l'huile de lin et le sucre.

17. L'existence de ces stocks et les appréhensions que suscite leur écoulement pèsent inévitablement sur les marchés, malgré la politique de modération pratiquée jusqu'ici en matière d'écoulement des excédents. Aussi les prix à l'exportation pour le blé et les céréales secondaires, manifestent-ils depuis quelque temps une tendance à la baisse, cependant que les prix du coton sont soumis à une certaine pression, bien qu'ils se soient généralement maintenus jusqu'ici grâce aux mesures de soutien appliquées aux Etats-Unis. Les produits qui ne donnent pas lieu à un excédent mondial de disponibilités ont généralement fait preuve d'une plus grande fermeté et ont parfois même accusé des hausses. Il en est ainsi pour certains produits de l'élevage et pour les produits forestiers. Les prix du thé et du café, qui avaient récemment fléchi, sont en légère reprise; pour le cacao et la laine, on note des signes de raffermissement ou de maintien des prix à leurs niveaux récents. Les cours du sucre sont demeurés relativement stables au voisinage du minimum fixé par l'Accord international sur le sucre. Dans le cas du riz, une nouvelle baisse s'est produite qui, toutefois, est restée limitée. Les prix du caoutchouc ont monté en flèche depuis quelques mois mais une réaction se dessine.

18. Selon la Commission, les problèmes relatifs à la situation des produits peuvent se diviser en deux grandes catégories. La première est essentiellement constituée par le problème des stocks excessifs, qui fait planer une grave menace sur les marchés et sur la prospérité économique des agriculteurs. La politique consistant à maintenir fermement les stocks et à ne les écouler qu'avec parcimonie a prévenu jusqu'ici l'effondrement des cours. Toutefois, pour indispensable que soient ces mesures, elles ne sauraient apporter une solution durable. Le problème de stocks comporte des éléments temporaires et

des éléments structurels. Il découle, pour une part, des campagnes favorables et, pour une autre part, des politiques d'expansion, de soutien des prix agricoles et de restrictions commerciales appliquées par les gouvernements. La constitution de stocks, si importante qu'elle puisse être du point de vue de la stabilité et de la protection contre les conséquences de fléaux naturels, ne constituera une solution que si les gouvernements confèrent à leur politique une souplesse suffisante pour prévenir la réapparition des excédents et s'ils prennent en même temps des mesures plus efficaces pour renforcer la demande réelle, en particulier dans les régions à faible revenu. Quant aux éléments structurels du problème, ils sont la conséquence de l'augmentation constante de la productivité agricole, spécialement dans les régions évoluées, et du défaut de développement parallèle des débouchés. A l'origine de cette insuffisance des débouchés - et c'est là le second des grands problèmes évoqués ci-dessus - on retrouve la persistance de la sous-commission, qui tient à la fois à la faiblesse du pouvoir d'achat et à la lenteur des progrès dans les régions les moins développées du monde.

19. Il est donc d'une urgente nécessité d'adopter des mesures de plus grande portée, à l'échelon national aussi bien qu'international, en vue d'aligner davantage la production sur la consommation, d'accroître l'efficacité de la production et de la distribution, d'augmenter la consommation, d'atténuer les restrictions aux échanges, de mieux utiliser les excédents, enfin d'accélérer le développement économique.

II. ÉCOULEMENT DES EXCÉDENTS AGRICOLES

II.1 Principes recommandés par la FAO pour l'écoulement des excédents

(Document C 55/22 - Annexe A)

20. La Commission n'a pas formulé d'autres observations sur cette question à sa vingt-sixième session.

II.2 Utilisation des excédents pour la constitution de réserves nationales

21. La Commission a noté que le Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents n'a pas encore reçu des gouvernements les renseignements que la Commission, à sa vingt-cinquième session, leur avait demandé de fournir au Sous-Comité, au sujet de leurs besoins en denrées alimentaires excédentaires destinées à constituer des réserves nationales pour situations d'urgence. A cet égard, la Commission a entendu avec intérêt le délégué de l'Inde lui exposer le rôle important qu'ont joué les réserves nationales de denrées alimentaires pour atténuer les effets du désastre provoqué récemment dans ce pays par les inondations.

II.3 Utilisation des excédents pour faciliter le développement économique - Enquête-pilote en Inde

22. La Commission a examiné le rapport sur l'enquête-pilote effectuée en Inde au sujet de l'utilisation des excédents pour faciliter le développement économique, rapport dont la Conférence sera saisie.^{1/}

23. La Commission a pris note de la suggestion formulée par le Conseil, tendant à ce que les gouvernements et les organisations internationales intéressées examinent attentivement ce rapport et à ce que les pays peu développés recherchent s'ils ont des projets ou des programmes supplémentaires de développement qui pourraient être financés au moyen d'excédents, en demandant au besoin à la FAO de les aider dans cette recherche. Le Conseil avait également recommandé que le rapport soit étudié à fond par la Conférence après avoir fait l'objet d'un nouvel examen de la part de la Commission des produits.

^{1/} Etudes sur les politiques en matière de produits, cahier No 6: Utilisation

24. Après avoir étudié, quant au fond, les propositions formulées dans l'étude, la Commission émet l'avis que, afin de prendre d'autres mesures dans le sens recommandé et de trouver un ou plusieurs moyens d'en évaluer l'efficacité pratique, la Conférence envisage :

a) de recommander aux Etats Membres intéressés, en tant que fournisseurs éventuels ou de bénéficiaires éventuels, d'engager des négociations en vue de projets relatifs au développement économique, dans le sens recommandé par l'enquête-pilote dans l'Inde et sans perdre de vue qu'il importe d'observer les principes applicables à l'écoulement des excédents et qu'il s'agit en dernière analyse d'étendre et de développer le commerce international et intérieur;

b) d'organiser, pendant la Conférence, une réunion restreinte, sans caractère officiel, des pays représentatifs qui s'intéressent dans l'immédiat à une telle utilisation des excédents (par exemple les Etats-Unis, l'Inde, la Yougoslavie, le Royaume-Uni et le Pakistan), de manière à rechercher jusqu'à quel point les gouvernements sont déjà en mesure, dans le cadre des plans et des programmes déjà établis, de mettre en oeuvre les méthodes préconisées dans l'étude;

c) de demander aux pays intéressés de tenir le Sous-Comité de Washington au courant de l'évolution de la situation;

d) de prier le Directeur général i) de suivre, de concert avec les pays intéressés, la mise en oeuvre des projets et d'évaluer, en organisant au besoin des études sur le terrain, jusqu'à quel point ces projets s'inspirent des principes énoncés dans l'enquête-pilote; ii) de fournir, sur leur demande, aux pays peu développés qui ont besoin d'une aide technique pour formuler des projets d'utilisation des excédents afin de financer leurs projets de développement supplémentaire, l'aide nécessaire, et cela dans toute la mesure des ressources disponibles.

II.4 Sous-Comité consultatif sur l'écoulement des excédents

25. La Commission a étudié le troisième rapport du Sous-Comité consultatif sur l'écoulement des excédents.^{1/} Il est fait état, dans les sections pertinentes du présent rapport, des principales activités du Sous-Comité au cours de la période envisagée, en ce qui concerne telle ou telle question. La Commission a noté que les gouvernements ont de plus en plus tendance à utiliser le Sous-Comité comme tribune où sont discutés les exposés relatifs aux programmes d'écoulement des excédents.

26. La Commission note la résolution adoptée par la Commission économique pour l'Amérique latine à sa sixième session et par laquelle cette Commission recommande d'élargir la composition du Sous-Comité de Washington. La Commission a décidé de procéder pour cela de la manière qui avait été suivie lors de la constitution du Sous-Comité. Le Directeur général a donc été prié d'inviter les Etats Membres de la FAO intéressés à lui faire savoir, dans les six semaines qui suivront l'envoi de sa lettre, s'ils désirent devenir membres du Sous-Comité. La Commission a également demandé au Directeur général d'appeler l'attention sur le fait que les Etats Membres qui ne désirent pas faire partie du Sous-Comité ou qui ne sont pas en mesure d'assumer pleinement les obligations qu'entraîne le fait d'y siéger, pourraient, s'ils le désirent, continuer à en suivre les travaux en qualité d'observateurs avec plein droit de participation. La Commission demande que le Sous-Comité, lorsqu'il aura été informé par le Directeur général des réponses reçues à sa lettre, admette en son sein les Etats Membres de la FAO qui auront exprimé le désir de devenir membres du Sous-Comité. Il est entendu que celui-ci continuera à inviter à ses réunions les pays intéressés à un produit donné, lorsque le produit en question fera l'objet d'un examen.

^{1/} Document CCP 55/24

II.5 Propositions du Gouvernement de l'Argentine

27. La Commission a étudié une nouvelle version des propositions présentées par le Gouvernement de l'Argentine et relatives à des mesures internationales pour la stabilisation des marchés des produits (CCP 55/22). Elle avait déjà, sur la demande de son Sous-Comité sur l'écoulement des excédents de Washington, étudié à sa vingt-quatrième session, en septembre 1953, une première version de ces propositions.

28. La Commission s'est déclarée fort intéressée par les amendements et les additions que le Gouvernement de l'Argentine a apportés à ses premières propositions. Elle a noté que ces propositions avaient été également soumises dans leur nouvelle forme à la Commission du Commerce international des produits de base constituée par le Conseil économique et social, qui les a examinées il y a quelque temps et qui en poursuivra l'étude à sa prochaine session au mois de décembre.

29. En présentant à la Commission les propositions dans leur nouvelle forme, le représentant du Gouvernement de l'Argentine a demandé qu'elles soient soumises en outre à l'examen des organes appropriés de la FAO.

30. Après un échange de vues sur le fond des propositions et la possibilité de les mettre en oeuvre, la Commission est convenue de demander au Sous-Comité sur l'écoulement des excédents d'étudier, dans la mesure où il pourra le faire dans le cadre de son mandat actuel, les aspects pratiques des mesures proposées au paragraphe 8, section I, du document CCP 55/22.

31. La Commission a demandé que le compte rendu de la discussion qu'elle a consacrée à cette question soit transmis à la Commission du commerce international des produits de base de l'ECOSOC.

III. CONSULTATIONS ET ACTION DE LA FAO CONCERNANT DIFFERENTS PRODUITS ET GROUPES DE PRODUITS

III.1 Incidences internationales des politiques nationales en matière de céréales

32. Voir le rapport de la vingt-cinquième session, document C 55/22, partie III.1.

III.2 Négociations internationales sur le blé

33. Rien de nouveau à signaler.

III.3 Consultations sur les problèmes économiques du riz

34. La Commission a examiné le rapport de la troisième réunion spéciale sur les problèmes économiques du riz, organisée par la FAO à Bangkok, du 30 septembre au 7 octobre 1955 (CCP 55/27), et elle se félicite des résultats obtenus.

35. Conformément aux recommandations de la réunion de Bangkok, la Commission décide de créer un Sous-Comité consultatif de la CCP sur les problèmes économiques du riz, dont peuvent devenir membres tous les gouvernements intéressés. La Commission est assurée que cette décision ne comportera aucune dépense entraînant dépassement des crédits actuellement proposés par le Directeur général. La Commission prie le Directeur général de demander aux gouvernements de lui faire savoir s'ils désirent faire partie du Sous-Comité consultatif. La délégation du Royaume-Uni a dû réserver sa position, en attendant qu'ait été précisée, du point de vue constitutionnel à la FAO, la question de la participation des territoires coloniaux au Sous-Comité. Ceci ne veut pas dire que cette délégation était contraire à la création dudit organisme.

36. Le mandat du Sous-Comité est le suivant:

Servir de centre de consultations sur les problèmes économiques du riz, en s'attachant particulièrement aux questions commerciales et aux difficultés particulières qui affectent ou sont susceptibles d'affecter le commerce international du riz; et faire périodiquement rapport à la Commission des produits, étant entendu que des exemplaires de ses rapports et des comptes rendus de ses débats, y compris des copies de ses conclusions éventuelles, seront transmis le plus tôt possible aux gouvernements intéressés.

37. La Commission a décidé que le Sous-Comité établirait lui-même son règlement intérieur.

38. Les organisations internationales qui sont autorisées à envoyer des observateurs auprès de la Commission des produits ont également le droit d'envoyer des observateurs auprès du Sous-Comité consultatif sur les problèmes économiques du riz.

39. La Commission souscrit aux recommandations formulées à la réunion de Bangkok au sujet des questions que le Sous-Comité devra examiner sans délai. De plus, elle estime que les rapports entre les prix et la consommation devront être également étudiés avec une attention particulière.

40. La Commission a été informée que le Directeur général, conformément aux recommandations de la réunion de Bangkok, inviterait un groupe de travail restreint à se réunir à Rome au début de 1956 en vue de préparer la voie aux études destinées à être entreprises par le Sous-Comité.

III.4 Lait et produits laitiers

41. La Commission se déclare satisfaite des mesures prises à ce jour pour donner suite aux recommandations du Groupe de travail du lait écrémé en poudre, créé sous les auspices du Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents, et aux propositions d'action concertée soumises à Washington par les représentants de huit pays exportateurs, lesquels avaient été invités par la Commission, à sa dernière session, à continuer leurs discussions dans le cadre des institutions de la FAO en vue de résoudre les problèmes d'ordre pratique en suspens.

42. Elle a pris connaissance avec intérêt de la communication d'un membre du groupe d'experts de la FAO qui ont exécuté une enquête laitière de septembre à octobre, à Karachi et à Dacca, à la demande du Gouvernement du Pakistan, et elle a noté avec satisfaction que cette enquête avait contribué à ouvrir de nouvelles perspectives en ce qui concerne les possibilités pratiques d'action concertée dans ce domaine.

43. La Commission a noté que le rapport de cette enquête serait peut être achevé assez tôt pour être soumis à la Conférence, qui étudiera l'ensemble du problème du développement de la consommation de produits laitiers, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Accroissement de la production laitière et amélioration de la nutrition des enfants.

III.5 Huile d'olive

44. La Commission a pris note de l'heureuse conclusion de la Conférence internationale des Nations Unies sur l'huile d'olive, où les gouvernements représentés ont négocié un accord international qui entrera en vigueur en

octobre 1956, sous réserve que les cinq principaux pays producteurs et deux pays importateurs aient ratifié l'accord à cette époque. Le projet d'accord et les autres recommandations adoptées par le Groupe de travail de l'huile d'olive, créé par la Commission des produits à sa vingt-troisième session, et qui s'est réuni en juillet 1954 et mars 1955, ont servi, en très grande partie, de base aux discussions et aux résolutions de la Conférence.

III.6 Vin

45. Voir le rapport de la vingt-cinquième session, document C 55/2, partie III.6.

III.7 Fibres dures

46. La Commission a été saisie d'un rapport sur l'état d'avancement d'une étude sur le marché mondial des fibres dures, entreprise par la FAO à la demande du Gouvernement des Philippines, et sur lequel elle avait demandé à être tenue informée.

III.8 Coprah

47. La Commission a noté qu'une conférence internationale sur le cocotier avait eu lieu aux Philippines en août 1955, avec la participation de représentants des gouvernements de Ceylan, de l'Inde, de l'Indonésie et des Philippines, et elle a pris acte du fait que cette Conférence avait demandé l'aide de la FAO, demande qui est actuellement examinée par le Directeur général.

III.9 Café

48. Prenant acte des études et des consultations récemment consacrées à ce produit, la Commission déclare également l'intérêt qu'elle porte aux études actuellement entreprises par la FAO, d'une part, sur les facteurs influant sur la consommation du café, et par la FAO et la CEPAL d'autre part, sur diverses questions touchant à la production et à la productivité. L'opinion a été exprimée que la FAO devrait participer dans toute la mesure du possible à l'étude des problèmes considérés.

IV. ETUDE D'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS ET CONSULTATIONS INTERGOUVERNEMENTAUX CONCERNANT LES PRODUITS

49. Examinant les faits d'actualité concernant les consultations et dispositifs intergouvernementaux en matière de produits, la Commission souligne à nouveau les points suivants, conformément à sa résolution No 6 (23) dont les termes ont été approuvés par le Conseil: premièrement, il convient de s'efforcer au maximum d'éviter les doubles emplois entre organismes intergouvernementaux ainsi qu'entre secrétariats; deuxièmement, en prenant les mesures nécessaires pour se prémunir contre ces doubles emplois, il faut éviter avec soin toute disposition de nature à amoindrir l'efficacité de la FAO dans l'accomplissement des tâches et des services qui lui ont été dévolus. A cet égard, la Commission attire l'attention de la Conférence sur le document C 55/11 qui fait le point des fonctions et des responsabilités incombant constitutionnellement à la FAO dans le domaine de la politique internationale des produits.

50. En ce qui concerne les relations avec la Commission du commerce international des produits de base de l'ECOSOC, la Commission des produits exprime l'espoir que, dans son rapport annuel et ses divers autres bulletins, cette Commission veillera à éviter, dans toute la mesure du possible que ses

travaux ne fassent double emploi avec les études analogues entreprises par la FAO. En outre, la Commission souligne à nouveau qu'il est souhaitable que l'on mette pleinement à profit les services et le personnel spécialisés du Secrétariat de la FAO, et que l'on évite autant que possible les chevauchements d'activités à l'échelon des secrétariats. En même temps, la Commission exprime l'espoir que les autres organismes intergouvernementaux feront pleinement usage de la documentation déjà rassemblée et qu'ils limiteront à un minimum leurs demandes d'études nouvelles, eu égard aux ressources disponibles et aux autres engagements de la FAO.

51. La Commission a été informée qu'un groupe de travail du GATT sur les problèmes de produits avait établi un rapport mais que ce document ne pouvait être mis à sa disposition et qu'au demeurant il n'aurait pas pu être examiné à la présente session puisqu'il ne constitue pas encore, au stade actuel, le rapport d'une organisation intergouvernementale.

V. RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE LA FAO DEPUIS LA SEPTIEME
SESSION DE LA CONFERENCE

52. Voir la première partie du présent rapport et le document C 55/22, Annexe D.

VI. ORDRE DU JOUR ET DATE DE LA VINGT-SEPTIEME SESSION

53. Sous réserve des décisions et recommandations de la Conférence qui pourraient affecter les travaux de la Commission, les dispositions suivantes sont arrêtées.

54. La Commission est convenue d'inscrire les points suivants à l'ordre du jour provisoire de la vingt-septième session:

- I. Election du Président et du Vice-Président;
- II. Adoption de l'ordre du jour provisoire;
- III. Adoption du compte rendu de la vingt-sixième session;
- IV. Rapports de la Conférence et du Conseil;
- V. Principaux faits nouveaux survenus depuis la vingt-sixième session dans la situation mondiale des produits agricoles;
- VI. Principaux faits nouveaux survenus depuis la vingt-sixième session dans le domaine des politiques et ententes intergouvernementales;
- VII. Rapport sur la constitution d'une réserve alimentaire mondiale;
- VIII. Rapport du Sous-comité consultatif sur l'écoulement des excédents;
- IX. Mesures internationales de stabilisation des produits (proposition du gouvernement argentin);
- X. Enquête pilote en Inde: Rapport sur la suite donnée à l'enquête;
- XI. Sous-Comité consultatif de la Commission des produits sur les problèmes économiques du riz: Rapport sur les dispositions prises.

- XII. Incidences internationales des politiques nationales
 - a) céréales
 - b) produits de l'élevage
- XIII. Méthodes propres à stimuler la consommation des produits laitiers;
- XIV. Rapport intérimaire sur la coopération ONU/FAO en ce qui concerne les indices des prix des produits agricoles;
- XV. Revision du Règlement intérieur de la Commission;
- XVI. Date et ordre du jour de la vingt-huitième session;
- XVII. Questions diverses.

55. Etudiant l'organisation de sa prochaine session, la Commission a également examiné la requête formulés dans une résolution de la sixième session de la CEPAL, par laquelle cet organisme demandait à la FAO d'envisager la possibilité, si elle le jugeait opportun, de réunir plus fréquemment la Commission des produits. Le sentiment général de la Commission est qu'en tenant deux sessions en 1956, il devrait être possible de faire face à la charge de travail prévisible et qu'il conviendrait donc de s'en tenir aux sessions habituelles. La Commission estime en outre que les deux sessions prévues pour 1956 devraient, autant que possible, avoir lieu aussitôt avant les sessions du Conseil, pour autant que celui-ci décide de tenir lui-même deux sessions cette année. Au cas où le Conseil ne tiendrait qu'une session en 1956, la Commission demande au Directeur général, lorsqu'il fixera les dates précises des sessions de la CCP, de tenir compte de l'intérêt qu'il y aurait à laisser s'écouler un laps de temps approprié entre la première et la deuxième de ces sessions.

VII. CLOTURE DE LA VINGT-SIXIEME SESSION

56. La Commission déclare la vingt-sixième session ajournée, au lieu de la déclarer close, étant donné qu'il pourra être nécessaire de prendre sans tarder des décisions sur les questions de produits qui seraient évoquées au cours de la huitième session de la Conférence. Toutefois, si le Président ne convoque pas de nouvelle réunion de la présente session avant que le Conseil n'ait modifié la composition de la Commission, la vingt-sixième session sera considérée comme ayant été close à l'expiration du mandat actuel de la Commission.

ANNEXE

LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS AYANT PRIS PART A LA

VINGT-SIXIEME SESSION

ETATS MEMBRES

ARGENTINE	J.B. Martese Conseiller économique Ambassade
AUSTRALIE	A.L. Senger Conseiller commercial Ambassade d'Australie Washington F.S. Lynch Conseiller Commercial Légation
BELGIQUE	Baron P. d'Otreppe Président du Comité Belge FAO M. Jehin Secrétaire d'Administration Ministère de l'Agriculture
BRESIL	A. de Viana Ministre des Affaires Economiques Ambassade
CANADA	J.F. Booth Chief, Economics Division Department of Agriculture F. Shefrin Senior Economist Economics Division Department of Agriculture
COLOMBIE	C.A. Faillace Conseiller Ambassade
CUBA	C.F. Armenteros Secrétaire de la Banque pour le Développement agricole et industriel Cuba

DANEMARK	V. Andersen Conseiller Ministère de l'Agriculture
	C.V. Hansen Attaché agricole Légation
FRANCE	G.H. Janton Contrôleur d'Etat Ministère des finances et des affaires économiques
	A.L. Wallon Administrateur civil Ministère de l'Agriculture
	J.C. Richard Secrétaire d'Ambassade Ministère des Affaires Etrangères
ALLEMAGNE	W. Weber Conseiller Ministère du ravitaillement, de l'agriculture et des forêts
INDE	S.R. Sen Economic and Statistical Adviser Ministry of Food and Agriculture
IRAK	K. Daghistani Secrétaire Légation
JAPON	Mitsugi Yamashita Premier Secrétaire (Agriculture) Ambassade
PAKISTAN	Nazir Ahmed Attaché agricole Ambassade
ESPAGNE	J. Alba Conseiller Ambassade
	E. Morales y Fraile Attaché agricole Ambassade
	R. Cantos Ministère de l'Agriculture
THAILANDE	P.B. Israsena Sous-secrétaire adjoint Ministère des Affaires économiques
	Luang Prakit Sahakorn Directeur général Département des relations économiques Ministère des Affaires économiques

ROYAUME-UNI

M. Compton
Assistant Secretary
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

M.L. Dhonau
Principal
Ministry of Agriculture
Fisheries and Food

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

R.H. Roberts
Deputy Assistant Administrator
Foreign Agricultural Service

T.C. Robinson
Deputy Chief
International Resources Division
Department of State

W.R. Ogg
Agricultural Attaché
Embassy

W.W. Sohl
Acting FAO Liaison Officer
Embassy

YUGOSLAVIE

S. Krasovec
Professeur
Université de Ljubliana

A. Blazevic
Secrétaire
Ambassade

AUTRICHE

G. Gudenus
Conseiller diplomatique
Ambassade

BOLIVIE

E. Cerlini
Consul honoraire

CEYLAN

H.A.J. Hulugalle
Minister for Ceylon
in Italy

REPUBLIQUE DOMINICAINE

C.J. Castellanos
Premier Secrétaire
Ambassade

EGYPTE

Hassan Fahmi El Issawi
Conseiller commercial
Ambassade

SALVADOR

E. Trigueros Alcaine
Chargé d'affaires
Ambassade

GRECE	P. Loverdos
GUATEMALA	R. Rivera Ariza Ministre-conseiller Ambassade M. Asturias Quiñonez Ambassadeur
SAINT SIEGE	E. Bonomelli Directeur des Villas pontificales
HONDURAS	A. Lopez Rodezno Ministre Légation L. Paredes Légation
INDONESIE	R. Soetijo Attaché agricole Ambassade
IRLANDE	D. Waldron Secretary Legation
ITALIE	M. Lariccia Inspecteur Haut Commissariat de l'alimenta- tion G. Marzano Chef de Division Ministère de l'Agriculture V. De Asarta Comité italien de la FAO A. Proni Ministère de l'Agriculture F. De Luca Ministère de l'Agriculture M. Scapaccino Ministère de l'Agriculture A. Costanzo Institut Central de Statistique A. Agostinelli Institut Central de Statistique A. Orsi Institut Central de Statistique A. D'Errico Haut Commissariat de l'Alimentation

ITALIE	C. Zambrano Haut Commissariat de l'Alimentation
	P. Milella Haut Commissariat de l'Alimentation
JORDANIE	E. Roch Ministre plénipotentiaire
PAYS-BAS	C. Eygenraam Attaché agricole Ambassade
NOUVELLE-ZELANDE	J.B. Prendergast Trade Commissioner London
	J.V. White Rural Economist
PANAMA	H. Di Domenico Attaché commercial Ambassade
PHILIPPINES	F. Claravall Deuxième Secrétaire Légation
SUEDE	Claes de König Premier Secrétaire Légation
SUISSE	A. Schaer Comité national de la FAO
	J. Burckhardt Conseiller Légation
URUGUAY	J.G. Lissidini Ambassadeur d'Uruguay en Italie
VIET-NAM	Phan-Khac-Thuong Premier Secrétaire Légation
	Bui-Guy-Lan Conseiller commercial Haut Commissariat du Viet-Nam à Paris

OBSERVATEURS - Organisations

Nations Unies

P.R. Judd
Secrétaire
Commission du Commerce
international des produits

Confédération internationale
des syndicats libres

T. Piersante

Fédération internationale des
producteurs agricoles

R. Savary
Secrétaire général

Fédération internationale
d'oléiculture

L. Donato
Secrétaire général

Secrétaire

Gerda Blau
Chef de la Sous-Division des
produits

Secrétaire adjoint

J.W. Evans
Chef de la Section des Céréales

Documents

Matilda Parkes
Sous-Division des produits